

Le CE : Un outil économique

Le 6 novembre 2008

Compte rendu du CE du 30/10/08

Cette réunion de CE se déroulait en présence du PDG ENGERAND, du Directeur Stratégique M. FRUT, de la Directrice financière Mme LABATUT, du DRH M. AMIENS et de la juriste Mme AUDIBERT. Les élus du CE avaient obtenu que seules les questions concernant la cession des capteurs et le projet « Hérakles » soient débattues. Les autres questions du CE seront traitées lors d'une séance jeudi 6 novembre.

Dans ce numéro :

Hérakles	1
Cession des capteurs	3

Hérakles

En préalable au questionnement des élus CE sur le sujet, le PDG s'est astreint à répéter qu'il ne pouvait rien nous annoncer concernant le projet « Hérakles » car, selon lui, aucune décision n'était arrêtée et que tout pouvait être remis en cause à tout moment (comme en 2000). Cependant, il a concédé de débattre autour du projet soutenu par Safran auprès du gouvernement.

Il confirme que le 29/10/08, le gouvernement a inscrit dans la Loi de Programmation Militaire 2009-2014, la SNPE sur la liste des sociétés privatisables et que l'État et Safran partageaient la même vision du dossier.

Le périmètre du projet Safran :

Le PDG a tout d'abord réaffirmé que la DAC (Division Aéronautique et Composites) serait maintenue dans le périmètre d'Hérakles du fait que la nouvelle entité serait entièrement adossée au Groupe Safran. En clair, Safran rachèterait entièrement les parties de SNPE qui l'intéresse et l'État n'aurait pas de prise de participation de capital directe dans Hérakles. La seule participation de l'État dans le capital de l'entreprise

s'effectuerait au niveau du Groupe Safran (35% aujourd'hui).

Cette nouvelle société serait composée d'environ 2500 salariés pour un chiffre d'affaires de 600M€.

Les parties de la SNPE qui semblent intéresser Safran sont :

- ♦ SME (St Médard, le CRB le Bouchet et peut-être Toulouse)
- ♦ Roxel (dont Protac)
- ♦ Regulus (40% - 60% Avio)
- ♦ Europropulsion

JE M'INFORME

J'AGIS

JE ME SYNDIQUE

Le PDG confirme également que le projet Safran n'intègre pas les autres composantes de la SNPE (chimie fine, munitions et spécialités chimiques,...)

La CGT SPS est très inquiète sur le devenir des salariés des branches laissées pour compte. Que vont devenir les **653 salariés** de la chimie fine (Isochem) ?

La partie pharmaceutique (Vert-le-petit, Pithiviers et Gennevilliers) va-t-elle être reprise par Sanofi-Aventis pour récupérer le carnet de commandes avant de fermer les sites de production ?

Et que penser du devenir des salariés de Pont de Claix qui fabriquent des produits phytosanitaires ?

Bien que « le dépeçage » de la SNPE soit de la responsabilité du gouvernement, la CGT SPS n'acceptera pas et combattra ce projet Hérakles tant qu'une issue favorable au sort des salariés de ces établissements ne sera pas apportée !

La CGT SPS se soucie du sort de l'ensemble des salariés concernés par cette opération, à SPS et ailleurs !

De même, le PDG n'intègre pas dans le périmètre du projet la branche des nitrocelluloses Bergerac NC (CNC, Manuco et Durlin). Ce sont **558 salariés** qui sont concernés. De plus, n'oublions pas que le site de Bergerac (Bergerac NC et Eurengo) est l'un des derniers site industriel de Dordogne, département déjà plus que sinistré en terme d'emplois industriels !

Comme pour la branche chimie fine, la CGT exige auprès du gouvernement que ces entreprises continue d'exister et

qu'un réel projet industriel leur soit proposé.

Concernant les filiales Eurengo et Pyroalliance de SME, le PDG affirme qu'elles n'entrent pas dans le périmètre du projet Safran. Ces 2 entreprises rassemblent environ **500 salariés**. La presse laisse entendre qu'elles pourraient être rattachées au Groupe Nexter (ex-Giat) ?!

Concernant la filiale Structil, nous n'avons pas obtenu de réponses à nos questions !

Dans le périmètre du projet Safran Hérakles (SPS, Roxel, une partie de SME, Régulus et Europropulsion), les conventions collectives et les accords d'entreprise sont multiples et différents. Le DRH précise qu'ils n'ont pas encore regardé si le nouveau Groupe sera affilié à la convention de la chimie ou de la Métallurgie (Girondes et Landes ou Parisienne). A l'exemple de la dénonciation des accords qui est en cours à Roxel et à Protac, ne doutons pas que la future Direction aura à cœur de s'attaquer partout au meilleur de chaque accord et convention.

Le projet industriel :

La Direction a une perception très restreinte de la définition d'un projet industriel. Elle ne conçoit son projet qu'au travers du grossissement du chiffre d'affaires et de la rentabilité de la nouvelle entreprise par la confirmation des projets et programmes déjà engagés.

En effet, le PDG confirme les financements M51 jusqu'en 2015, des cadences d'Ariane 5 à hauteur de 7 à 8 tirs par an mais il n'apporte toujours pas d'éclairage nouveau sur l'après M51 et l'après Ariane 5 ECA (10t). De plus, l'optimisme qu'il porte au travers des

cadences de lancement d'Ariane 5 est vite refreiné par le fait que le lot PB n'est toujours pas signé et que le prix n'est toujours pas arrêté (négociations difficiles).

Sachant que la partie de la SNPE concernée par le rapprochement est essentiellement portée par ce même M51, la part de ce programme va de fait accroître notre dépendance à son devenir.

Tout un chacun pourra donc comprendre l'importance d'un réel projet industriel où toutes les sources de diversification sont maintenues (capteurs, airbags, composites,...).

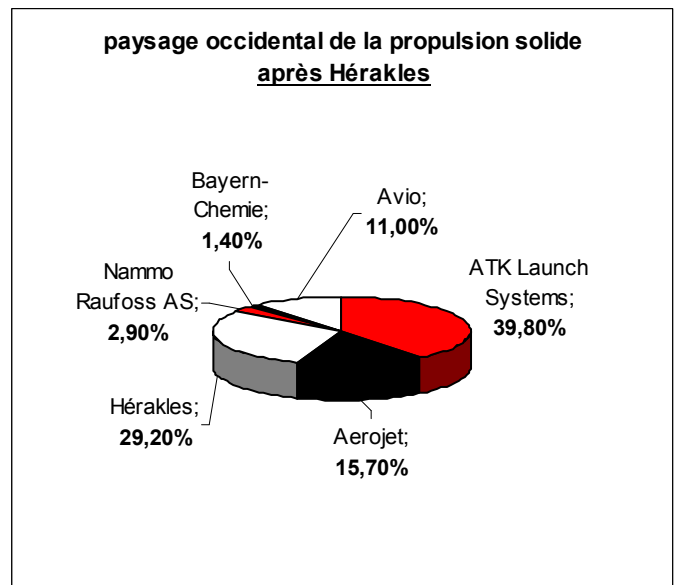
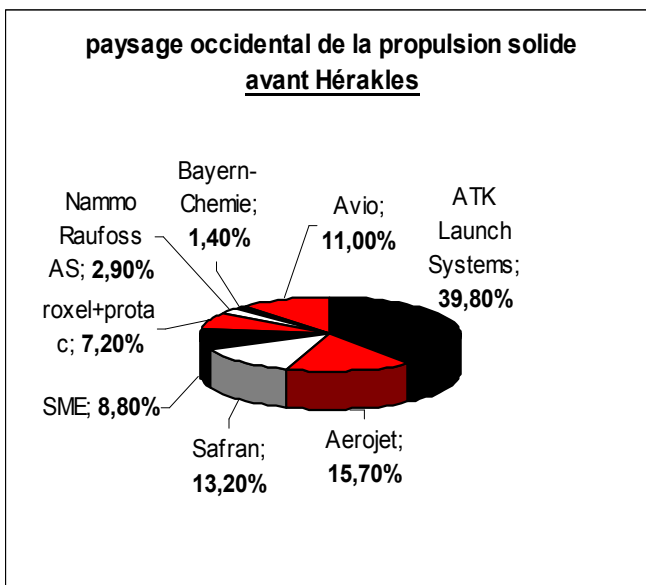
Pour ce qui concerne le spatial, le PDG réaffirme la priorité du Groupe à « accrocher » lors de la conférence Ministérielle de novembre 2008 le développement et la mise en production du Vinci.

Le PDG affiche que l'A5 P250 serait uniquement en option et que le Véga P100 ne serait pas une priorité.

Loin de nous rassurer, son scepticisme est visible car il demande de « *ne pas s'attendre à des miracles pour la propulsion solide* » sur les aboutissements de la conférence Ministérielle !!!

Le projet selon la Direction :

La principale motivation de nos Directeurs, c'est ça et uniquement ça, et peu importe le sort des salariés de la SNPE et de SPS :



La cession des capteurs :

Lors de ce CE, le PDG a annoncé sa volonté de réaliser la cession des capteurs au Groupe MEAS France.

Une fois encore, il a tenté de justifier du bien-fondé pour nos clients de céder cette activité à un prétendu spécialiste. Selon lui, ceci garantirait à ces mêmes clients la pérennité de l'activité et leur offrirait des

perspectives de développement. Ce que le PDG a tenté d'é luder, c'est que cette entreprise est constituée à une très forte majorité de capitaux américains et que nous ne sommes pas convaincus que l'intérêt du client Arianespace soit de mettre le programme spatial Européen à la merci de capitaux étrangers. La CGT continuera d'interpeller les

L'AUTRE LOGIQUE

clients et les gouvernements de cet état de fait. La CGT n'accepte pas que des milliers d'emplois soient conditionnés par l'inconséquence de quelques Dirigeants. Cette inquiétude est d'autant plus justifiée que le PDG n'a même pas été en capacité de nous présenter la moindre analyse de risques sociaux, économiques et financiers !?

La Direction doit encore obtenir l'aval des clients et de l'État, nous ne désespérons pas de leur faire entendre raison.

Par ailleurs, cette activité qui nous est présentée systématiquement comme déficitaire devient subitement attractive et source de profit pour un repreneur potentiel.

Deux possibilités : Soit nos responsables ont été incompétents pour adapter une organisation à cette activité auquel cas il faut les changer ; Soit ils font tout depuis des années pour la « plomber » en ne lui donnant pas les moyens pour se développer. La CGT penche plutôt pour la 2^{ème} hypothèse bien que la 1^{ère} soit alléchante !

Le comble du cynisme dans la présentation du PDG est subvenu lorsqu'il nous a expliqué qu'il avait besoin des salariés concernés pour

Vos élus CE :

Philippe MANN

Pierre GIACOMINI

Philippe BOUTANT

Patrick SERVARY

Fabien MARUEJOULS

Joël MANO

Représentant Syndical :

Samuel ROUCHARD

transférer les activités et réaliser un stock tampon. En résumé, il demande aux salariés du secteur de scier la branche sur laquelle ils sont assis depuis des années... avec le sourire !

Nous avons rappelé à la Direction que rien dans le cadre du Code du Travail n'oblige un salarié à former quelqu'un ou à transmettre son savoir (sauf s'il a un contrat de travail de formateur).

Bien que la Direction ait mentionné que « SPS s'engage à ce qu'il n'y ait pas de conséquences sociales pour les salariés du secteur », elle s'apprête à supprimer 30 postes à SPS et laisse un grand nombre de questions sans réponse sur le devenir précis des personnels.

Pour la CGT, il est encore possible de mettre la Direction en échec sur ce dossier.

Pour ce faire, il est indispensable d'utiliser tous les outils à notre disposition (CE, médias, clients, juridique,...) tout en construisant dans **l'unité la plus large, avec l'ensemble des salariés.**

Il ne s'agit pas là d'aller gagner quelques euros de plus mais bien de faire reculer la Direction sur l'essence même de sa stratégie.

La CGT y est prête !